

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION: 16 JUILLET 2016

Présents: MME CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET –
MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MMES CHABANT A – LHUISSIER –
MM.PERREAUT – RONDIER.

Secrétaire: MME LHUISSIER NOEMIE.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Approbation du compte rendu de la séance du 24 juin 2016:

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance.

Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC 2016):

Madame le Maire fait part à ses collègues que lors de la réunion du conseil communautaire du 22 juin dernier, une répartition dérogatoire libre du FPIC 2016 a été proposée de façon à ce que la communauté de communes Creuse Grand Sud conserve la totalité de la ressource procurée par ce fonds national de péréquation, soit un montant de 452 653,00€ pour 2016.

Cette proposition n'a pas été votée à l'unanimité par le conseil communautaire; aussi les conseils municipaux doivent se prononcer dans les deux mois qui suivent la délibération du conseil communautaire.

Si cette répartition dérogatoire libre est votée par l'ensemble des conseils municipaux, les communes membres perdront une ressource importante pour leur budget, soit 7 742€ pour notre commune cette année.

Un lissage de cette répartition dérogatoire a été proposé sur plusieurs années, afin d'intégrer plus facilement cette baisse dans les budgets communaux, mais celui-ci n'a pas été retenu.

Cependant, Madame le Maire rappelle qu'auparavant il n'y avait pas cette recette; le FPIC n'a été mis en place que depuis 2012.

Avec du recul, elle estime qu'il aurait mieux valu que ce fonds de péréquation soit entièrement affecté dès le début à la communauté de communes, comme il était prévu initialement.

Elle explique que la com com a en charge de nombreuses compétences qui demandent un budget annuel important et que toutes les communes membres bénéficient directement ou indirectement de celles-ci.

La part de voirie communale transférée représente pour chaque commune une somme non négligeable qui peut être investie sur d'autres travaux ou projets.

Jean-Luc VERONNET rappelle que si la com com ne s'occupait pas des activités périscolaires, le coût serait bien plus important pour les communes concernées.

Après en avoir longuement débattu, le conseil municipal à la majorité vote contre cette répartition dérogatoire telle que proposée (**9 voix contre:** Joël RICHIN, Nicole BILLEGA, Bernard ALLOCHON, Agnès CHABANT, Noémie LHUISSIER, François PERREAUT et Sébastien RONDIER – **2 voix pour:** Évelyne CHABANT et Jean-Luc VERONNET).

François PERREAUT demande néanmoins, si ses collègues seraient d'accord pour que puisse être proposée la solution d'un lissage dans la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité accepte de proposer un lissage de cette répartition dérogatoire sur deux ou trois ans.

Consultation des entreprises par le SDEC pour les travaux de modernisation des installations d'éclairage public sur la commune:

Madame le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal du projet de modernisation des installations d'éclairage public dans les villages et au bourg établi par le SDEC, avec un listing du matériel à installer et les différents coûts.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve le dit projet et choisit le matériel VOLTANA LED (117 661,18€ HT) pour la mise en concurrence.

Madame le Maire rappelle que si la commune obtient la DETR 2016, avec la participation du SDEC, il resterait un maximum d'environ 64 000,00€ à la charge de la commune. Ces travaux pourraient être prévus sur deux budgets.

Joël RICHIN demande s'il ne serait pas possible, vu les taux des prêts actuellement, de contracter un emprunt afin que ce chantier soit réalisé sur toute la commune en même temps. Les élus acceptent à l'unanimité que cette solution soit étudiée au moment du montage du plan de financement définitif.

Questions diverses:

Madame le Maire rappelle qu'à fin que les conteneurs mis à disposition des usagers soient maintenus le plus possible en bon état de propreté, il est demandé de ne pas déposer de déchets ou ordures ménagères directement, dans les conteneurs. Des affichettes vont être collées afin de sensibiliser les utilisateurs.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22 h 00.